1868. — N° 58. CIIIme ANNEE Samedi 18 Juillet.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour *Suisse* (*pour l'étranger*, le port en sus).
pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
» expéd. franco par la poste » 7.—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
» par la poste, franco » 4.—
Pour 3 mois, » » » 2.25
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste

La maison HAASENSTEIN & VOGLER à Bâle, Francfort s. M., Hambourg, Vienne, Leipsic et Berlin, est seule autorisée à recevoir pour nous les annonces de la Suisse allemande et de l'étranger.

PRIX DES ANNONCES:

Pour moins de 7 lig., 75 c. Pour 8 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. 5 c. la répétition. — Pour s'adresser au bureau, 50 c. Prix des annonces de l'étranger, (non cant.) 15 c. Les annonces se paient comptant ou par remb^t. Les annonces pour le n° du mercredi sont reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JUILLET 1868.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
15	19,5	13,6	27,7	717,55	—	E.	Calme	Couvert	Orage à midi et demi.
16	20,5	15,4	27,6	718,36	4,3	S.	id.	Couvert	Rosée
17	20,5	13,5	26,4	720,36	—	S.-E.	id.	id.	Orage à 3h.

LIMNIMÈTRE en mètres.
2,765
2,765
2,772

CHAUMONT.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	A 1 heure	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
15	13,5	12,1	19,5	664,1	0,0	S.-E. v.	Faible	Couvert	Orage, pluie 3-9h s.
16	14,6	11,0	15,2	665,2	14,5	id.	id.	Pl. int 1 9h s.	
17	16,5	11,9	20,0	667,2	18,0	S.-O.	Faible	Nuageux	Forte pluie 2h s.

Publications municipales.

COMITÉ LOCAL

POUR L'IMPOT DIRECT

Le Comité pour l'impôt direct à Neuchâtel a l'honneur d'informer les ressortissants de la municipalité de Neuchâtel

1° Que les déclarations d'impôt seront reçues au 2me étage de l'hôtel de ville, salle du conseil général, les 27, 28, 29, 30 et 31 juillet, de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures.

2° Que les contribuables qui n'auraient pas reçu de formulaires de déclarations, devront les réclamer du Comité les jours sus-indiqués.

3° Qu'à teneur de l'article 9 de la loi, c'est fr. 400 que l'on peut déduire pour frais de ménage.

Le Comité local.

☞ Les propriétaires d'immeubles situés dans la circonscription municipale de Neuchâtel, sont invités à se rencontrer à une nouvelle réunion, qui aura lieu **Jeudi 23 juillet 1868**, à 10 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, salle du Conseil Général.

ORDRE DU JOUR:

Nomination de la Commission cadastrale et de bornage.

Neuchâtel, le 30 juin 1868.

Au nom du Conseil municipal:
Le Président Paul de MEURON.
Le Secrétaire Gustave JEANJAQUET.

☞ Un concours est ouvert pour la fourniture et la pose de la vitrerie couvrant la cour du bâtiment principal du nouveau collége. Les entrepreneurs disposés à soumissionner peuvent prendre connaissance du cahier des charges au bureau des travaux, à la grande promenade, et déposer leurs offres cachetées à l'hôtel-de-ville, pour être ouvertes par le Conseil municipal le 24 juillet, à 5 heures, en présence des intéressés.

Direction des travaux publics.

☞ Le conseil municipal, chargé par le conseil général de la municipalité de faire des études préparatoires en vue du remplacement éventuel de l'impôt actuel par un autre système d'impôt, prévient le public que les employés au recensement ont reçu l'ordre de s'enquérir du prix des loyers, et prie la population de bien vouloir prêter son concours à ces études en donnant aux recenseurs les renseignements demandés.

Neuchâtel, 10 juillet 1868.

Conseil municipal.

☞ Le public est prévenu que le ramoneur fera, d'ici au 15 octobre, une tournée spéciale pour le ramonage des canaux de poëles et cheminées de chambres.

Direction de police.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 16 juillet.

NOMINATIONS.

6. Dans sa séance du 9 juillet 1868, la Cour d'appel du canton a admis le citoyen Alfred Jeanhenry, avocat stagiaire, à la Chaux-de-Fonds, à plaider devant elle; en conséquence, il sera inscrit au rôle matricule des membres du barreau.

AVIS DIVERS.

7. On peut se procurer gratuitement à la Chancellerie soussignée et dans les bureaux de préfecture le rapport des délégués neuchâtelois à l'exposition universelle de Paris en 1867.

8. La commune de Marin, demandant la concession d'une prise d'eau au ruisseau de St-Blaise, pour alimenter le village de Marin, qui est privé d'eau dans les temps de sécheresse, et ayant été renvoyée par arrêt du Conseil d'Etat, en date du 10 courant, à faire connaître sa demande au public, invite en conséquence les personnes qui croiraient devoir s'y opposer, à faire valoir leurs droits jusqu'au lundi 3 août prochain, auprès du Département des Travaux publics, au Château de Neuchâtel, où elles pourront prendre connaissance de la requête.

FAILLITES.

9. Tous les créanciers ou intéressés à la masse en faillite du citoyen Ulysse Sandoz-Descœudres, monteur de boîtes et fabricant d'horlogerie au Locle, sont cités péremptoirement à se rencontrer à l'hôtel-de-ville du Locle, le mardi 4 août 1868, à 9 heures du matin, pour suivre aux errements de cette faillite.

10. Tous les créanciers inscrits au passif de la masse de Jacob Hess, sont péremptoirement assignés à comparaître devant le juge de paix de Neuchâtel, à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le lundi 20 juillet 1868, à 10 heures du matin, pour assister à la reddition des comptes du syndic et recevoir le dividende revenant à chacun d'eux.

11. Tous les créanciers de la masse en faillite de Edouard Juvet, fabricant d'horlogerie à Fleurier, sont péremptoirement assignés à comparaître devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel-de-ville de Môtiers-Travers, le mercredi 29 juillet 1868, dès les huit heures du matin, pour suivre aux errements de cette faillite, et cas échéant, prononcer la révocation.

LIQUIDATIONS SOMMAIRES.

12. Tous les créanciers et intéressés aux masses en faillite suivantes sont péremptoirement assignés à se rencontrer à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la justice de paix, le 30 juillet courant, savoir:

Pour la masse Muller-Voirol, à 9 heures du matin.

Pour la masse Louis Reber, à 10 heures du matin.

Pour la masse Ulrich Zedi, à 11 heures du matin.

Pour la masse Calame-Morel à 11 et demi h. du matin.

Pour la masse veuve Schwab, à 2 h. du soir.

Pour la masse Werthmuller, à 3 h. du soir.

13. Par jugement en date du 4 juillet 1868, le tribunal civil du district de Boudry a prononcé la faillite de la masse abandonnée de Jules-Louis Dizerens et de son épouse, laitier, domiciliés à Cormondrèche, et en a renvoyé la liquidation devant le juge de paix d'Auvernier, lequel fait connaître au public:

1° Que les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe de paix d'Auvernier, dès le 16 juillet au 13 août 1868, à 6 heures du soir, heure à laquelle elles seront déclarées closes; 2° Que la liquidation s'ouvrira à la salle de commune d'Auvernier, le vendredi 21 août 1868, dès les 2 heures du soir, heure à laquelle tous les créanciers et intéressés qui se seront fait inscrire dans le délai prescrit, sont requis de se présenter pour procéder à la liquidation de leurs inscriptions.

RÉHABILITATION.

14. Par jugement en date du 12 juin 1868, le tribunal civil du Val-de-Travers a révoqué la faillite de la société Petitpierre frères, menuisiers à Couvet, ainsi que les faillites particulières des deux associés, les citoyens Charles-Frédéric et Henri-Frédéric Petitpierre, qui avaient été prononcées le 3 février dernier.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE

15. L'héritière du citoyen Félicien Vacheresse, en son vivant horloger, domicilié à la Chaux-de-Fonds, originaire de Pierre-fontaine, département français du Doubs, décédé à la Chaux-de-Fonds le 25 et inhumé le 27 avril 1868, ayant le 8 juillet courant, accepté sous bénéfice d'inventaire la succession du défunt, le juge de paix de la Chaux-de-Fonds, fait connaître au public: 1° Que les inscriptions seront reçues au greffe de paix de ce lieu, du 16 juillet au 15 août 1868, à 5 heures du soir, 2° Que la liquidation s'ouvrira à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la justice de paix, le lundi 17 août 1868, à 9 heures du matin.

16. La succession de défunt Constant Dubois, de Buttes, ayant été réclamée par sa veuve, Génie Dubois née Lebet, au nom de son fils mineur, sous bénéfice d'inventaire, les inscriptions au passif seront reçues au greffe de paix à Môtiers, du lundi 20 courant au jeudi 20 août 1868, à 6 heures du soir; la liquidation s'ouvrira à la salle de justice du dit Môtiers, le lendemain vendredi 21 août, à 3 heures après-midi.

17. Les créanciers et intéressés à la succession acceptée sous bénéfice d'inventaire du citoyen Matthias Wirz, en son vivant maître ferblantier au Locle, sont assignés à se rencontrer à l'hôtel-de-ville du Locle, le vendredi 31 juillet 1868, à 2 heures de l'après-midi, en audience du juge de paix, pour suivre à la liquidation de cette masse.

18. L'héritier de Marie-Louise Dubois, demeurant au Locle, où elle est décédée le 31 mai 1868, à l'âge de 69 ans, 8 mois, ayant obtenu sous bénéfice d'inventaire l'investiture de sa succession, les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix du Locle, depuis le 16 juillet jusqu'au 6 août 1868, inclusivement, à 5 heures du soir. La liquidation s'ouvrira au Locle, le vendredi 7 août 1868, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

L'héritier est le citoyen Charles Dubois allié Jacot, horloger, demeurant au Locle, neveu de la défunte. Il a été invêtu le 14 juillet 1868.

19. Les héritières de Wilhelm-Auguste Dieliz, facteur de pianos, demeurant à Neuchâtel, où il est decédé le 28 décembre 1867, ayant obtenu, sous bénéfice d'inventaire, l'investiture de sa succession, le juge de paix de Neuchâtel fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le vendredi 17 juillet au vendredi 21 août 1868, inclusivement, à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira à Neuchâtel le mardi 25 août 1868, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

Les héritières sont les deux nièces du défunt, Marie Rimm, domiciliée à Neuchâtel, et Eudoxie Rimm domiciliée à Odessa.

20. L'héritier de Mad. Augustine Huguenin-Elie, née Brandt, décédée à la Chaux-du-Milieu le 13 mai 1868, ayant obtenu, sous bénéfice d'inventaire l'investiture de sa succession, les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix des Ponts, depuis le 17 juillet jusqu'au 15 août 1868 inclusivement, à 6 heures du soir, la liquidation s'ouvrira aux Ponts-de-Martel le mardi 18 août 1868, à 10 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

IMMEUBLES A VENDRE.

21. A vendre, à l'amiable, à Vaumarcus, une maison d'habitation comprenant deux logements de trois chambres chacun, cuisine avec grange et écurie, remise, etc. De plus, 3 et demi poses environ de terrain en champs de bonne terre. S'adr. à Alexandre Aeschimann, propriétaire à Vaumarcus.

Maison à vendre
à Neuchâtel.

Le jeudi 30 juillet courant, à 3 h. après-midi, en l'étude de M. H. Jacottet notaire et avocat, l'hoirie de feu M. Jean-Jaques Rubeli exposera en vente aux enchères la maison principale, le bâtiment plus petit et le jardin qu'elle possède à Neuchâtel, faubourg du Lac, n° 17, et qui forme une propriété en un seul mas. Cette propriété est située d'une manière très-avantageuse, en face du port et de la grande promenade, et jouit d'une vue très-étendue. Elle est limitée au midi par la rue du Faubourg du Lac, à l'ouest par M. de Meuron-Terrisse, au nord par l'hoirie de M. du Bois-Bovet, et à l'est par la ruelle du Port. Pour voir l'immeuble, s'adresser à M. Krebs, tailleur, ou à M. Ch. Colomb, notaire, et pour les conditions, au notaire dépositaire de la minute.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

23. Pour cause de décès, on vendra à l'enchère, le jeudi 23 juillet 1868, dans l'atelier de Victor Elber, relieur, à la rue du Seyon, vis-à-vis le bureau des postes, à Neuchâtel, **divers meubles**, de la literie, du linge et autres articles. On vendra aussi **divers ouvrages, des livres pour écoles, des fournitures de bureau, l'outillage complet d'un relieur, deux violons et une machine à photographier.** Les montes commenceront à 9 heures du matin.

24. On vendra à l'enchère et à des conditions avantageuses, mercredi 22 juillet 1868, aux Parcs, maison nº 19, divers meubles, des outils aratoires, de la batterie de cuisine et autres articles. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

25. Jeudi 23 juillet 1868, à 9 heures du matin, sur la place Purry, les objets suivants seront vendus aux enchères pour argent comptant, savoir:

Une limonière, deux paires d'échelles à char, un brancard, une mécanique à enrayer les chars, un tombereau essieu en fer, deux trains de char, deux chars à échelle, l'un avec flèche, l'autre avec limonière, une glisse, un char à brancard, une herse.

A VENDRE.

26. **A vendre ou à louer**, un pianino en très-bon état. S'adr. rue de l'Industrie 7.

M. CH. SCHINZ mettra sous peu en perce un laigre de vin blanc 1867, crû de la ville; les personnes qui en désireraient sont priées de s'inscrire sans tarder à son bureau, rue du Neubourg 19; on pourra mettre en bouteilles à la pièce.

PARQUETERIE, A vendre un beau choix de parquets, lesquels seront posés immédiatement à un prix raisonnable, et garantis pendant une année. S'adr. à Louis Reuter, au Faubourg.

Bonne occasion.

A vendre (à regret), mais faute d'emploi, un excellent, beau et jeune chien de garde, bon marché. S'adresser au chef de gare de Corcelles, au plus vite.

EAU-DE-VIE de France **pour conserves**, chez Henri Gacond, rue du Seyon.

31. A vendre, **chaud lait** de chèvre, au Tertre, 18.

Tuilerie de Boudry.

MM. Gobba et Udriet,

Ont l'honneur d'informer MM. les entrepreneurs, maîtres gypseurs, maçons et particuliers, qu'ils ont toujours à leur disposition des *tuiles, briques, planelles, crénaux, bordures de jardins, chaux grasse et maigre,* à des prix modérés.

33. A vendre, deux **coffres-forts antiques**, un grand et un petit, bien conservés, prix modique. S'adr. à M. Amiet, hôtel de la Croix fédérale, à Neuchâtel.

Chez Jean-Baptiste Koch,

RUE DES HALLES ET SEYON.

Poudre infaillible pour la destruction des punaises.

Poudre pour nettoyer l'argenterie et autres métaux.

Mine de plomb en poudre.

Craie pour billards.

Bâtons à cirer les parquets.

Reçu un grand choix bascules de comptoir de 1 à 20 kilos, à plateaux laiton et plateaux étamés.

Histoire de la Société de Zofingue, édition française. La souscription est ouverte chez M. Louis Grenier, cand jur. à Lausanne. Envoi contre remboursement, prix fr. 1.

36. A vendre ou à échanger contre d'autres livres une année entière de la *Revue des Deux Mondes* (24 livraisons du 1er janvier au 31 décembre 1865). Ruelle Dupeyrou nº 1.

HUILE DE NOIX parfaitement pure, à vendre chez Bonhôte frères, à Peseux. Envoi à domicile, sur demande.

39. A vendre un piano encore en bon état. S'adr. rue de l'Hôpital 19, au troisième étage.

Belles chaises cannées chez Marianne Milliet, Grand'rue 10, au troisième.

GRAND DÉPOT de verres à vitres et autres articles de bâtiment. On enverra des tarifs franco à toutes demandes.

Fontes d'ornement et autres pour construction, à grands rabais.

Ciments. Dépôt général pour toute la Suisse et la Haute-Savoie du *véritable Ciment de la Porte de France* et autres *Ciments de Grenoble.*

Dépositaire du *Ciment de Portland et chaux hydraulique* de veuve Delastre, et *Portland de la Porte de France.*

Glaces. Glaces de Paris pour vitrages, et photographie.

Glaces étamées et encadrées pour salons.

Serrurerie artistique. Serres, couches, chassis de couches, tout fer forgé, plus léger, plus solide et moins cher que le bois. — *Cloches* en tous genres pour jardiniers. — *Diamants à couper le verre,* de 11 à 20 francs, etc.

Chez E. PERRODY, rue Kléberg, 12, à Genève.

Machines à battre le blé à la main,

A fr. 200 — 250,

de l'usine de G. FREI, près Thoune.

Au moyen d'appareils perfectionnés et d'une organisation supérieure dans la fabrication, je suis parvenu à livrer à un prix extrêmement modique et avec garantie, mes machines à battre le blé, depuis longtemps connues avantageusement et **plusieurs fois primées.**

Comme cette machine dans sa construction en général et dans la disposition des engrenages en particulier, a été réduite pour un tiers quant à la force motrice des anciennes, je puis la recommander entièrement La manivelle (trettgöppel) est également installée plus simplement et plus pratiquement que les anciennes.

On peut se servir de ces machines avec ou sans la manivelle.

AVIS AUX DAMES

Dépôt de plusieurs genres de petites machines à coudre, toutes de la meilleure qualité, à des prix très-avantageux. Celles dites silencieuses à fr. 70, sont particulièrement perfectionnées et pratiques. Tables avec pédales s'y adaptant, à fr. 36. Fournitures et appareils pour toutes sortes de coutures.

Chez Madame BOREL-MENTHA, Epancheurs, 8.

MM. Benj. ROY et Comp.

DE VEVEY

Ont l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et encaveurs que leur dépôt de

Pressoirs en fer à engrenage,

Vis de pressoirs en fer forgé, s'adaptant aux pressoirs à écroux et colonnes en bois,

Vis de pressoirs à vin,

se trouve toujours chez MM. J.-R. GARRAUX ET CLOTTU, à Neuchâtel.

Ces derniers ont des prix-courants à la disposition des amateurs et sont à même de donner tous les renseignements qui leur seront demandés.

LE GRAND DÉBALLAGE

en face du Temple-neuf,

A l'honneur d'informer le public que à dater d'aujourd'hui il vendra ses marchandises à 20 % de rabais; la vente durera jusqu'au 20 courant, **clôture définitive.**

Manufacture de Parqueterie

de MM. G. Colomb & Cie à Aigle.

Agence à Neuchâtel, au bureau de F. CUSIN, nº 21, rue des Moulins.

La maison G. Colomb et Comp. fournit tous les genres de parquets, depuis les modèles les plus simples aux parquets les plus riches; les machines perfectionnées dont elle dispose et l'approvisionnement complet de bois qu'elle possède, lui permettent de livrer dans des conditions de bienfacture et de bon marché **qui défient toute concurrence.** Messieurs les constructeurs, ainsi que toutes les personnes disposées à faire des réparations, sont priés de s'adresser à l'agent de la Compagnie susdite, qui est chargé de toutes les entreprises pour le canton de Neuchâtel et ses environs.

F. CUSIN.

M. EDOUARD BOVET,

commissionnaire à Neuchâtel.

prévient qu'outre son dépôt de chaux hydraulique et gypse, qualité supérieure de Soleure, il a le dépôt exclusif pour le canton, du

CIMENT GRENOBLOIS

de MM. Dumollard et C. Viallet, à **la Porte de France,** près Grenoble (Isère). Médaille obtenue à l'exposition de 1855. — Supériorité incontestée sur tous les autres ciments.

Applications:

Conduits de fontaine résistant aux plus fortes pressions, conduits de gaz, cuves, bassins, fosses d'aisance, bétons, enduits imperméables, moulures, jambages de portes et fenêtres, bahuts, revêtements de murs, pierres de taille factices, bordures de jardin, marches d'escalier, dallages, balustrades, statues, ornementation de toute espèce, assainissement des appartements humides

Ouvriers habiles à la disposition des consommateurs.

Les travaux exécutés par l'établissement sont garantis.

Au magasin de H. Gacond,

rue du Seyon.

Vin rouge français et blanc Neuchâtel à 30 cent. la bouteille. Dépôt de vin de Malaga, provenant de Malaga même, livraisons en fûts d'origine et en bouteilles.

Reçu un nouvel envoi de Champagne français.

Chez Jacques Ullmann

RUE DU SEYON 6.

Une partie de 100 livres indienne et percaline imprimée bonne couleur à 3»70 la livre, et 3»50 par 10 livres.

Moulins à graine de lin

pour pharmacie.

Dépôt chez MM. J.-R. Garraux et Clottu, à Neuchâtel.

A LOUER

50. A louer deux chambres meublées, chez Paul Piaget, rue de l'Oratoire 5, au premier On prendrait encore plusieurs pensionnaires. Chez le même, à vendre du vermouth de Turin, première qualité, ainsi que des tonneaux vides, qui ont contenu du même vermouth, le tout à des prix très-réduits.

51. On offre à louer, de suite pour cause départ, un appartement composé de deux chambres propres, cuisine, une cave et une portion de jardin. S'adr. à Ch. Loup, aux Parcs.

52. A louer, une chambre meublée, rue de l'Hôpital nº 2. S'adr. à G. Favre.

53. Aurèle Perret, bijoutier, offre à louer pour Noël prochain, le beau logement qu'il occupe depuis plusieurs années au 1er étage de la maison nº 5, rue de la Place-d'Armes, composé de 4 pièces à l'étage, 2 mansardes et dépendances. S'adr. à lui-même.

54. A louer, dans un château, au bord du lac de Neuchâtel, un appartement de 10 à 15 chambres, avec un jardin d'environ 3/4 de pose; le tout à un prix très-modéré. S'adr. par lettres affranchies, à J. Ruprecht, à Estavayer.

55. A louer une belle chambre meublée, au 1er étage rue de l'Oratoire, en face de la grande brasserie, chez Meyer-Richard.

56. A louer, pour le 1er août, deux très-belles chambres meublées, avec la pension, rue du Rateau nº 1, au premier.

57. On offre à louer, une chambre meublée, à une personne de toute moralité. S'adr. rue de la Treille, nº 8, au second.

58. A louer, de suite, une chambre meublée et indépendante, pour un jeune homme de bureau. S'adr. au 3me étage nº 14, rue de l'Hôpital.

59. On offre à remettre, pour le courant du mois d'août, un appartement de 3 chambres et toutes les dépendances, situé au centre de la ville. S'adr. rue des Poteaux 4, au 1er

60. A louer dans une des rues les plus fréquentées de la ville, un grand **magasin.** S'adr. au magasin Quinche.

61. A louer de suite, une chambre non meublée, rue des Epancheurs 10, au second.

Chambres garnies et pension, au premier étage de la maison Barbey, rue des Halles, nº 9.

63. A louer, tout de suite, un magasin, avec un petit logis, si on le désire. Pour voir le local et en connaître le prix, s'adr. à M. Schwarz, rue de l'Orangerie nº 2.

64. A louer, immédiatement, un appartement ou des chambres meublées à neuf, aux Sapins, faubourg du Château.

65. Pour le 1er août prochain, un logement très-propre, au second étage de la maison nº 1 à la Grand'rue, sera à remettre à des personnes soigneuses et tranquilles, composé de quatre chambres et belles dépendances. S'adr. à Ch.-Humbert Jacot, rue des Poteaux 4, au second.

66. A louer, par mois, un joli **canot américain voilé.** A vendre, une jolie table ronde en noyer. S'adr. à Auguste Clemmer, rue des Moulins, 20, premier étage.

67. A louer, 2 chambres, une meublée et l'autre non meublée. S'adr. chez Mad. Baud, place Pury.

68. A louer, à des personnes tranquilles, une belle grande chambre non meublée, exposée au soleil, et une meublée pour un ou deux coucheurs. Ecluse 18, au second.

DEMANDES A LOUER.

69. On demande à louer, en ville, pour Noël prochain, un logement de deux pièces, avec cuisine; plus une chambre ou boutique, pouvant servir d'atelier. Pour les renseignements, s'adresser au magasin d'épicerie de M. Henri Gacond, rue du Seyon.

OFFRES DE SERVICES.

70. On offre pour le mois de septembre, une jeune fille de 18 ans, déjà au courant des différentes occupations d'une maison, comme fille de cuisine surtout. S'adr., pour les renseignements à Mad. de Sandoz-Morel.

71. Une jeune personne qui parle les deux langues, cherche une place de sommelière. Elle a de bons certificats. S'adr. à Anna Tuscher, fille de Jacob, maréchal, à Neuveville.

72. Un bon jardinier, connaissant bien sa partie, marié depuis plusieurs années et sans enfants, désirerait avoir une bonne place, ainsi que sa femme bonne cuisinière; ils peuvent produire de bonnes recommandations. S'adr. chez Marie Niffenecker, facteur, rue du Seyon 7, au second.

73. Une jeune personne de la Suisse française, bien recommandée, âgé de 19 ans et connaissant parfaitement les ouvrages du sexe, désire se placer en qualité de demoiselle de magasin, ou bonne ou fille de chambre, dans une honorable famille de la Chaux-de-Fonds ou de Neuchâtel. Le bureau de cette feuille indiquera.

74. Une domestique qui sait faire une bonne cuisine ordinaire et le ménage, demande une place; elle peut entrer de suite et parle les deux langues; elle a des certificats. S'adr. rue des Moulins nº 9, au 3me étage.

75. Une fille, qui connaît tous les ouvrages de son sexe, et comprenant un peu le français, cherche, pour se perfectionner dans cette langue, une place de bonne ou femme de chambre dans la Suisse française. De bons certificats peuvent être produits. Adr. les offres franco sous les initiales J. L. nº 361 à MM. Haasenstein et Vogler à Bâle.

76 On aimerait placer une jeune fille pour apprendre l'état de blanchisseuse dans un village aux environs de Neuchâtel S'adr. au Petit-Pontarlier 4

77. Une jeune fille recommandable, de Burgdorf, qui parle un peu français, désire trouver une place de fille de chambre de préférence, ou de sommelière, à la campagne, dans un hôtel ou restaurant. S'adr. au bureau d'avis

78. Un jeune Wurtembergeois, recommandable, âgé de 24 ans, qui parle couramment le français et l'allemand, demande de suite une place de garçon de magasin ou de commissionnaire dans une maison d'horlogerie. Bonnes références. S'informer au bureau de cette feuille.

79. Une jeune fille appartenant à une très-honnête famille de Bâle, qui a fait un bon apprentissage de tailleuse, désirerait trouver à se placer chez une tailleuse à Neuchâtel ou comme femme de chambre dans une honnête famille ; elle ne parle pas le français. S'adr. à l'hôtel du Raisin, Neuchâtel, pour les renseignements.

80. Une personne d'âge mûr, ayant de bons certificats, désire se placer de suite pour soigner un ménage ou garder des enfants. S'adr. chez M. Flukiger, au Carré de la rue des Poteaux.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

81 On demande de suite, une bonne nourrice. S'adr. à Mad. Caroline Junod, au café National, à Colombier.

82. On demande, pour entrer tout de suite, un valet-de-chambre, pouvant fournir de bons certificats. S'adr. à M. H. de Rougemont, à St-Aubin.

83. Un bon domestique, bien recommandé et connaissant les travaux des champs et le soin du bétail, **trouverait** à se placer de suite chez M. Otz, notaire à Cortaillod.

84. On demande une personne de toute moralité et conduite, sachant soigner un ménage ; il faut savoir coudre, repasser et surveiller la cuisine. On exige de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

85 Une broche ronde, verte, en malachite, montée en or, a été perdue mardi 14 courant, de Coffrane à Couvet ; si elle a été trouvée, on prie instamment de la rendre contre récompense chez Mad. Sara Jacot à Coffrane.

86. On a perdu dimanche 12 courant, un étui contenant des instruments de chirurgie (trousse). Prière de le rapporter contre bonne récompense au docteur Reynier fils, rue du Bassin 14.

AVIS DIVERS

87. Un jeune homme allemand, de 15 ans, qui parle et écrit passablement le français, désire trouver une place comme apprenti dans une maison de gros ou de détail de la Suisse française. S'ad. à M. F.-X. DECKEL, à Fribourg (Bade).

M. Busson, chirurgien-dentiste, rue Purry n° 4, a l'honneur de prévenir les habitants de Neuchâtel qu'il est de retour de son voyage.

Restaurant Favre,

Ecluse, n° 27.

L. Favre, tonnelier, prévient ses connaissances et le public de la ville et des environs, que l'on trouvera toujours dans son établissement des **vins rouge et blanc** de toute première qualité.

Tous les **lundis, gâteau au fromage.**

BRASSERIE VUILLE.

Demain dimanche 19 juill. à 8 h. du soir,

Concert d'adieu

de l'orchestre de Munich J. SCHÆFFER. Entrée 20 centimes. — Le prix de la consommation ne sera pas augmenté.

Hôtel-pension de la Couronne

A NEUVEVILLE.

J'annonce au public, et particulièrement aux amis et connaissances de ce bel établissement, situé au bord du lac de Bienne, qu'il n'est point fermé, comme quelques mal-intentionnés en ont fait courir le bruit, et qu'il ne le sera jamais ; au contraire, cet établissement est en pleine activité et se recommande sous tous les rapports.

Neuveville, le 14 juillet 1868.

p. J.-A. HEINIGER,
le gérant, Carl ESSIG.

TIR DE LA SOCIÉTÉ
DES
ARMES RÉUNIES
d'Yverdon.

Samedi et dimanche prochain, 18 et 19 courant, tir, fête et amusements de toutes espèces ; banquet à la grande cantine et bal champêtre au grand rond.

Annonce et recommandation.

J'informe le public de la ville et du canton, principalement MM. les bâtisseurs et architectes, que je viens de m'établir à Peseux comme serrurier, et que je fabrique aussi les potagers et fourneaux. Travail solide, service actif, et les prix les plus bas. Se recommande au mieux. Mathias KORNMEYER,
à Peseux.

☞ Le soussigné se recommande pour cirer la chaussure. Service actif et travail soigné. Il se rend aussi à domicile, à des prix réduits. S'adr. à lui-même, près l'hôtel-de-ville.

ROBERT.

Procureur-juré à Vevey (Vaud)

en remplacement de **M. J. Rod**

L.-D. RENAUD

ci-devant gérant d'affaires à Lausanne, se charge de poursuites pour dettes, procédure, liquidations, régies, etc.

Le docteur TOUCHON sera absent pour un mois depuis le 15 juillet.

Emprunt fédéral.

Les intérêts semestriels des emprunts de 1857 et 1867 échéant aux 15 et 31 juillet, courant, seront acquittés dès leur échéance contre restitution des coupons par les Caisses y indiquées.

Berne, le 10 juillet 1868.

CAISSE D'ÉTAT FÉDÉRALE.

☞ Le soussigné avise le public que, trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi, il fait une course régulière avec voiture entre St-Aubin et Neuchâtel et vice-versa, et qu'il se charge de toutes les commissions que l'on veut bien lui confier. A Neuchâtel, le dépôt est chez Mlle Gretillat, rue de Flandres, n° 3, à St-Aubin, chez M. Stauffer, à la Couronne.

HENRI BAILLOD.

99. On demande dans une bonne maison d'une ville de la Suisse allemande, un jeune homme ayant fait sa première communion, pour lui apprendre la confiserie et la pâtisserie ; il pourrait entrer cet automne ou plus tôt. S'adr. à M. Wohlgrath, confiseur, au Fidèle Berger, à Neuchâtel.

L'URBAINE.

Compagnie d'assurances contre l'incendie.

Assure à des prix très-réduits toutes propriétés susceptibles d'être détruites ou endommagées par le **feu**, telles que mobiliers, récoltes, marchandises, fabriques et usines, etc. ; répond également des dommages occasionnés par l'incendie, provenant du **feu du ciel,** et de ceux qui résultent de l'**explosion du gaz,** lors même que l'explosion n'est pas suivie d'incendie. Par suite d'une récente décision, elle garantit les assurés même contre les dommages causés par la foudre, qu'il y ait ou non incendie.

Le montant des pertes est payé comptant et sans aucune retenue.

Les garanties offertes aux assurés par la Compagnie, se composent de son fonds social et de réserves de diverse nature, représentant une somme de plus de **vingt-sept millions de francs.**

Taux de prime pour mobiliers et marchandises ordinaires, 60 c. par mille francs de valeur.

Agence à Neuchâtel, chez M. Edouard Bovet, commissionnaire.

Sage-femme.

Mad. veuve de Jean Stucker, sage-femme, nouvellement patentée à Neuchâtel, et parlant les deux langues, se recommande à la bienveillance du public. Elle pose aussi les sangsues, ventouse et soigne les malades. Elle espère, par ses connaissances, son exactitude et ses bons soins mériter la préférence qu'elle sollicite. Son domicile est actuellement rue de l'Orangerie 6, au troisième.

Café Oppliger

ANCIEN

CAFE FRANCAIS

rue du Seyon 12.

Ouvert au public dès aujourd'hui. Bonne consommation, **pension alimentaire,** prix modérés.

Les Bains chauds de l'Evole

sont ouverts tous les jours de 5 heures du matin à 9 heures du soir.

Tarif des bains :

Bain simple sans linge	fr.	—»60
» » avec linge	»	—»80
» de sel	»	1»10
» de son	»	1»20
» garni	»	1»20
» sulfureux, de soude et d'amidon	»	—»—
Douches	»	—»40

Abonnements pour familles, 12 bains pour 8 fr. 40 c.

BAINS DE BRETIÈGE

PRÈS ANET

à deux lieues de Neuchâtel.

Cures d'eau froide, bains d'eau minérale. Chaud lait, petit-lait. Séjour de campagne tranquille et agréable. Prix réduits pour familles. Bureau télégraphique, à Anet.

S'adresser à la direction MULLER.

BAINS SALINS DU RHIN

TENUS PAR H. DE STRUVE

PRÈS RHEINFELDEN.

Ouverture des bains, le 1er Mai.

Les excellents résultats et l'affluence toujours croissante dont les **Bains salins du Rhin** ont eu à se réjouir, m'ont engagé à les **agrandir considérablement** et je me suis efforcé d'y apporter tous les perfectionnements désirables. H. de STRUVE.

Société fribourgeoise de navigation à vapeur

Dimanche 19 juillet 1868

si le temps est favorable,

A l'occasion de la fête d'Yverdon

LE BATEAU A VAPEUR FERA UNE COURSE DE PROMENADE

DE NEUCHATEL A YVERDON

en touchant Auvernier et Estavayer.

ALLER		RETOUR	
Départ de Neuchâtel à	midi et demi	Départ d'Yverdon à	6 h. — du soir
Passage à Auvernier à	midi 45 m.	Passage à Estavayer	7 h. 10 »
» à Estavayer à	1 h. 45 m.	» à Auvernier	8 h. 10 »
Arrivée à Yverdon	2 h. 50 m.	Arrivée à Neuchâtel	8 h. 25 »

Prix des places aller et retour :

de Neuchâtel et Auvernier à Yverdon, premières 2 francs, secondes 1 fr. 50. D'Estavayer à Yverdon, premières fr. 1»50, secondes 1 franc

DIRECTION.

107 On demande deux jeunes filles comme apprenties courte-pointières, chez veuve de D. Bovet, tapissier.

☞ Dès le 26 juillet, ouverture à Neuchâtel du

Grand salon de Tableaux.

éclairé par 200 becs de gaz,

DE VEUVE BAYER.

Ces tableaux représentent les principaux événements contemporains et les plus belles vues de toutes les parties du monde.

L'annonce subséquente et les affiches donneront de plus amples détails.

La loge se trouvera place du Port.

EPICERIE E. GRANDPIERRE

Jean HALL, successeur.

☞ J'ai l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à mes amis et connaissances, que je reprends dès ce jour la suite du magasin d'épicerie de M. Edouard Grandpierre, rue du Seyon dite rue de l'Ancien Hôtel-de-ville.

Je m'efforcerai de maintenir la bonne réputation acquise jusqu'à ce jour à cette maison pour la qualité de ses marchandises, tout en vous offrant un grand choix de mes articles et des prix aussi avantageux que possible.

Jean HALL.

110. Une jeune fille qui désirerait apprendre l'état de blanchisseuse, trouverait de suite à se placer. S'adr. au bureau d'avis.

Réunion cantonale de gymnastique

à Corcelles le dimanche 19 *juillet* 1868.

Programme :

9 h. 50 m. et 10 h. 50 matin. Arrivée des sections. Collation.
12 h. Assemblée générale.
1 1/2 h. du soir. Départ pour la place. Exercices.
4 1/2 h. Banquet.
8 h. Départ des sections.

LE COMITÉ CENTRAL.

112. On demande un apprenti de commerce. S'adr. à M. Edouard Bovet.

Emission d'obligations 5 p. %

La Caisse d'amortissement de la dette publique du canton de Fribourg, émet des obligations produisant un intérêt de 5 pour cent, aux conditions suivantes :

1° Les obligations sont nominatives ou au porteur, au gré du prêteur ;

2° Les coupures sont de cent francs et multiples de cent francs ;

3° Elles sont remboursables au pair, dans le terme minimum de cinq ans, dès leur date, ou dans un nombre d'années plus grand, à fixer par le prêteur, mais dans tous les cas moyennant un avertissement réciproque et préalable de trois mois ;

4° Elles sont munies de coupons d'intérêt payables au porteur le 31 décembre ;

5° Le cours de l'émission est fixé comme suit :

à 98 pour les Obligations de 5 ans
97 1/2 » de 6 ans
97 » de 7 ans
96 1/2 » de 8 ans
96 » de 9 ans
95 1/2 » de 10 ans.

6° La Caisse accepte en couverture de la moitié de chaque souscription :

a) Des Obligations de l'Etat, au cours de la cote de Bâle ;
b) Des Bons du Trésor au pair ;
c) Des cédules hypothécaires à un cours à fixer de gré à gré, suivant leur échéance.

7° Les Obligations sont garanties par tout l'actif de la Caisse d'amortissement, dont le fonds provenant de la dotation de l'Etat seule, s'élèvera dans cinq ans à plus de 800,000 fr.

On peut se procurer des Obligations dès ce jour :

1° A la Caisse d'amortissement, hôtel de la Préfecture, à Fribourg ;
2° Chez MM. les agents :
Jules Badoud, notaire à Romont ;
N. Duvillard, syndic à Bulle ;
J. Despond, contrôleur à Domdidier,
C. Philippona, contrôleur à Châtel ;
F. Bosson, syndic à Rue.
3° Chez M. le Receveur général, à la Trésorerie, et chez MM. les Receveurs d'Etat.

Fribourg, le 27 mai 1867.

Au nom de la Caisse d'amortissement,
Le Directeur, JOS. GRIVEL.

Cercle du Musée

MM. les membres du Cercle sont informés que ce soir, l'excellent orchestre Schäfer de Munich donnera à 8 heures un dernier concert dans le jardin du Cercle.

82. Une institutrice allemande qui était plusieurs années en Angleterre, qui parle couramment l'anglais et enseigne le piano et toutes les matières d'école, désirerait trouver une place auprès d'une bonne famille où elle pourrait donner quelques leçons par jour en échange d'une pension gratuite, et où il lui resterait assez d'heures libres pour donner des leçons privées. S'adr. franco sous les initiales J. X. 256, à MM. Haasenstein et Vogler à Francfort s/Mein.

97. Un jeune homme parlant français et allemand, ayant fait pour le commerce un apprentissage de trois ans et connaissant parfaitement la comptabilité, désirerait se placer en qualité d'employé dans une banque ou une maison de commerce; il peut fournir d'excellentes recommandations. S'adr. au bureau de ce journal.

Le dépôt américain à Hambourg de Leidts expédie les microscopes américains **annoncés dans ce journal, récompensés à l'exposition universelle de Paris** et déjà **renommés dans le monde entier**, inventés par M. **J. Elson de New-York**, au prix de fr. 4 la pièce, ainsi que le **véritable trésor des familles** ou **L'aquarium optique complet à fr. 25.**
Lettres affranchies.

ETAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGES.

Léon Cugnier, monteur de boîtes en or, des Verrières, dom. à la Chaux-de-Fonds, et Marie-Joséphine Lambelet, des Verrières, dom. à Neuchâtel.

Frédéric-Louis Jeanneret, négociant, de Travers, dom. à Neuchâtel, et Marie-Adèle Jeanrenaud, de Môtiers, dom. à Lausanne.

Jean-Jaques-Emmanuel-Paul Dardel, ministre, de Neuchâtel, dom. à Lausanne, et Gertrude Linde, de Thurnau, dom. à Kempten (Bavière).

Aurèle Perret, négociant, veuf de Fanny née Grosclaude, de la Sagne, dom. à Neuchâtel, et Madelaine-Caroline née Wenger, veuve de Frédéric-Adolphe Rietman, dom. à Berne.

NAISSANCES.

26 juin. Lucie, à Pierre-Joseph Charrière et à Mathilde-Clotilde-Delphine née Sottaz, fribourgeois.

4 juillet. Edmond-Charles-François, à François-David-Henri Borel et à Lise née Lambelet, de Neuchâtel.

8. Jeanne-Julie, à Jules-François Rognon et à Charlotte-Henriette née Leuba, de Montalchez.

8. Caroline, à Jules Vuille dit Bille et à Marie née Hofmann, de la Sagne.

9. Paul-Eugène, à Eugène Calame et à Marie-Elisabeth née Schwendimann, du Locle.

10. Rodolphe-Gottfried, à Jean-Rodolphe Buchser et à Marie née Widmer, bernois.

10. Frédéric-Louis, à Jaques Borel et à Adèle née Jeanjaquet, de Neuchâtel.

11. Marie-Martha, à Jean Walther et à Anna née Lerch, argovien.

11. Sarah, à Jean de Montmollin et à Sophie-Adèle-Augusta née de Pourtalès, de Neuchâtel.

12. Paul-Alfred, à Joseph-Théophile Girard et à Louise-Zélie née Bolle, français.

14. Fritz-Eugène, à Fritz Philippin et à Elisabeth née Christeler, de Neuchâtel.

15. Marie, à Charles-Frédéric Luscher et à Marguerite-Sophie née Giauque, argovien.

16. Charles-Albert, à Charles-Henri Grellet et à Louise-Susanne née Evard, de Vernéaz.

DÉCÈS.

12 Juillet. Cécile, 10 jours, fille de Jean-Pierre-Eugène Baume et de Lucie née Humbert, bernois.

13. Anna née Liebi, 48 ans, 2 mois, 26 j., épouse de Jacob Wildberger, schaffhousois.

14. Henri-Louis Perret, 47 ans, 2 mois, 27 jours, vigneron, veuf de Madelaine née Grunenwald, de la Sagne.

14. Ami-François, 6 ans, 9 mois, 15 jours, fils de François-David Samm et de Cécile née Williomenet, bernois.

14. Fridoline-Marianne, 3 ans, 3 mois, 18 jours, fille de François-David Samm et de Cécile née Williomenet, bernois.

15. David Wegmuller, 60 ans, 7 mois environ, charpentier, époux de Madelaine née Zysset, bernois.

15. Jean-Louis-Théophile, 6 mois, 21 jours, fils de Jämes-Henri Leuba et de Cécile-Louise née Prince, de Buttes.

15. Marie-Louise née Nicole, 49 ans, 9 mois, 29 j., épouse de Frédéric-Alphonse Borel, de Neuchâtel.

16. Jules-Emile, 16 jours, fils de Jules-César Münger et de Amélie née Schlupp, bernois.

16. Susanne-Marianne-Henriette née Bardet, 76 a., 2 m., 15 j., veuve de Abr.-Fréd. Berthoud, de Couvet.

Correspondance.

Neuchâtel, le 16 juillet 1868.

A M. l'Edit. de la *Feuille d'avis* de Neuchâtel.

J'ai lu dans vos numéros des 20 juin et 8 juillet, l'article signé C. K. I., traitant une question importante, la *salubrité publique* par les vidanges, et l'assainissement de la ville par des égouts à créer. Cette question n'est pas nouvelle pour moi; je la traitais à Lyon en 1863, par une brochure intitulée: *Vidanges permanentes et complètement inodores par les égouts des villes.*

En janvier 1867, j'étudiai spécialement cette question pour la ville de Neuchâtel; les égouts à créer eussent été à grande section, de façon à admettre les conduites du gaz, des eaux et des matières fécales.

Le plan de Neuchâtel, comportant la canalisation projetée, a été affecté à d'autres études, mais il me serait facile de le reconstituer si besoin en était (ce dont je doute), conjointement à quelques personnes, qui, réunies en commission (le 25 janvier 1867) sous la présidence de l'honorable M. S..., déclaraient formellement et péremptoirement l'inutilité des égouts à grande section.

Je m'inclinai devant ce verdict, que je vais développer avec autant de lucidité que possible, convaincu que M. C. K. I. se rangera à notre avis, et qu'il admettra comme nous, et comme seules possibles à Neuchâtel, *les vidanges par les fosses mobiles.*

Je ne rappellerai pas le projet exposé par M. C. K. I., laissant à vos abonnés le soin de voir en perspective les galets et rochers bordant le lac changés en parfaite culture, et le plaisir qu'ils éprouveraient à respirer l'air à l'orifice des réservoirs, avec les miasmes exhalés par les eaux corrompues que ces réservoirs seraient appelés à contenir.

D'autre part, en admettant que l'étiage du lac soit descendu de 2m,10, sachant que les basses-eaux à l'état actuel élèvent en moyenne la partie basse de la ville à 1m,50 seulement au-dessus de leur nappe, nous aurions donc 3m,60 de hauteur pour construire des égouts circulables et à banquettes insubmersibles; autre point à discuter, et que nous élaguerons encore, nous proposant d'en contester la possibilité en temps opportun.

Je sais qu'il serait très-beau d'avoir dans une ville de douze mille âmes, un *réseau* d'égouts de près de dix mille mètres de longueur; je sais bien aussi quels services les égouts rendraient, non seulement à la population, mais encore aux compagnies qui émettraient leurs conduites sur les banquettes de ces égouts, et quelle économie résulterait pour elles de la facilité évidente des réparations.

C'est-à-dire que pour le gaz, pour les eaux et les matières fécales, les conduites étant apparentes, la surveillance devenant facile, permettrait de signaler avec certitude les avaries aussitôt qu'elles se produiraient.

Il y aurait donc, je le répète, économie pour ces compagnies, au cas de réparation: plus de tranchées à faire pour découvrir les fuites, plus de recomblement de tranchées et de refection des chaussées après les réparations effectuées.

De ces avantages réels et démontrés, devons-nous inférer que les compagnies existantes ou futures participeront pour une part proportionnelle, en temps qu'argent, à la création des égouts?... Qu'il me soit permis d'en douter; et voici, je crois, le raisonnement qu'elles tiendraient: Nous ne vous demandons pas des égouts.... Nos tuyaux et nos conduites sont très-bien où ils sont et nos actionnaires préfèrent de beaucoup avoir quatorze mille francs de moins de dividende que d'engloutir au-dessous du pavage de la cité, le capital dont ces quatorze mille francs ne sont que l'intérêt, soit environ deux cent quarante mille francs, capital auquel il faudra ajouter le nouveau branchement.

D'autre part, dites aux propriétaires, très-ménagers de leurs bourses: Messieurs, nous allons vous ajouter deux ou trois mètres de tuyaux de plus, afin que vos branchements particuliers se trouvent en contact avec les conduites du gaz et des eaux que, pour notre convenance, nous avons descendues à 2m,00 au-dessous; ils vous répondront bien certainement: *Nous avons payé une fois pour opérer cette besogne, et nous prétendons ne plus dépenser un centime!* Pourquoi faut-il, du reste, que le gaz et les eaux soient dans les égouts?.... Si c'est pour votre convenance, payez en les frais!

Or, tranchées à ouvrir, remaniement de la tuyauterie, dont la durée, qui pourrait se prolonger encore, se trouve ainsi circonscrite par un nouveau mode d'application, comblement des tranchées, refection des chaussées, ouverture de nouvelles saignées pour la correction des branchements particuliers, et enfin réparation des trottoirs.

Disons dès à présent, que nous fixerons ces divers imprévus à soixante mille francs, au grand minimum; donc, somme totale, trois cent mille francs, qui rapporteraient aux actionnaires de ces compagnies fr. 0»00 centimes.

Quant aux avantages que la population en retirerait, ils sont peu enviables, et les rats seuls trouveront dans les futurs égouts un élément favorable à leur propagation. Pour combattre et détruire ces armées de rats, il faudra payer l'achat et l'éducation de chiens ratiers, et avoir une ou deux équipes d'égoutiers, de cinq hommes chacune, et deux surveillants. Tout cela causerait à la municipalité une dépense d'une vingtaine de mille francs par an, somme presque double de ce qu'elle dépense aujourd'hui. Dans le prochain numéro, nous examinerons la question des frais à prévoir pour la construction même des égouts.

J.-L. CHARCOUCHET.

Nouvelles.

Paris, 14 juillet. — La *Patrie* dément les bruits d'un voyage de l'empereur en Allemagne.

Le prince Napoléon ne s'est pas arrêté à Athènes. Il s'est dirigé directement sur l'Adriatique.

Calme complet en Espagne.

Soleure. — La fête fédérale des chanteurs suisses à Soleure a parfaitement réussi. Le beau temps y avait attiré le dimanche une affluence énorme, et Soleure s'était parée de ses plus beaux atours; grâce aux mesures de précautions qui avaient été prises, tout le monde a trouvé à se loger, la caserne et le séminaire ayant été mis à la disposition du comité de la fête.

Les sociétés neuchâteloises qui ont obtenu des prix en dehors des couronnes sont:

Pour le chant populaire, le Frohsinn de Neuchâtel (3e), Harmonie du Locle (9e), Concorde de la Chaux-de-Fonds (11e).

Pour le chant artistique, l'Union chorale de la Chaux-de-Fonds (1er).

L'Espérance, du Locle, a reçu un prix d'honneur.

Fribourg. — La journée de dimanche a été signalée dans ce canton par deux incendies; l'un dans la nuit, au village d'Albligen, frontière bernoise, a consumé deux vastes bâtiments (il a été vu de Neuchâtel); l'autre aux environs de Romont, beaucoup moins considérable, a détruit un four; on en ignore la cause.

Schaffhouse. — Le 9 juillet, un nommé George Neukomm, de Guntalingen, s'amusait, sur une nacelle, à ramer dans la petite baie située au-dessus de la chute du Rhin et où les eaux du fleuve sont tout à fait tranquilles. Le courant le ramenait chaque fois parfaitement au rivage, mais enfin, la nacelle fut entraînée, brisée contre le pont du chemin de fer et les débris disparurent dans la chute avec le malheureux imprudent qui s'y tenait cramponné.

Saint-Gall. — Dimanche, vers 10 1/2 heures du soir, le feu a éclaté dans une auberge de Waldkirch. L'incendie a bientôt pris de graves proportions et sept maisons d'habitation avec la cure ont été réduites en cendres. — On soupçonne la malveillance.

NEUCHATEL. — La question du nouveau système d'impôt que la municipalité vient de mettre à l'étude, a provoqué de la part de plusieurs de nos lecteurs des demandes d'explication, auxquelles nous ne pouvons mieux répondre qu'en reproduisant quelques passages d'un article de l'*Union libérale*, qui traite de ce sujet:

Le système des centimes additionnels, qui a été en vigueur jusqu'à présent à Neuchâtel, présente des avantages incontestables. — Comme il repose sur la base de l'impôt de l'Etat, dont les taxes sont simplement surchargées d'un tantième pour cent au profit de la municipalité, il épargne à celle-ci toute discussion avec les contribuables. En outre, il est d'une perception facile et peu coûteuse. — Mais, à côté de ces avantages, ce système, appliqué à l'impôt municipal, a un inconvénient grave: il enlève à la taxe toute une catégorie de biens, et précisément de ceux qui, plus que d'autres, doivent contribuer aux charges municipales.

D'après la loi sur l'impôt, le contribuable ne paie que sur sa fortune nette, c'est-à-dire sur son actif, déduction faite de son passif.

Ainsi X..., propriétaire d'un immeuble de fr. 100,000, — mais débiteur par hypothèque ou autrement de fr. 50,000, ne paie que sur fr. 50,000.

Cependant, l'immeuble de X... participe comme un autre aux avantages municipaux et concourt dans la même proportion à grever le budget.

Si le nombre des immeubles qui se trouvent dans ce cas est considérable, — et il doit l'être, — la base de l'impôt est nécessairement faussée.

C'est cette considération, jointe à la crainte que l'élévation du taux de l'impôt, qui a dû être porté cette année à fr. 1»80, n'en rende le fardeau trop lourd, qui a engagé l'auteur de la proposition, qui a été adoptée, à demander qu'un nouveau système d'impôt fût mis à l'étude. — Mais, en chargeant le conseil municipal de faire cette étude, le conseil général n'a nullement préjugé la question, qui est intacte.

Les grandes municipalités ont toutes commencé par adopter le système des centimes additionnels, mais à mesure que les besoins et les charges ont augmenté, elles en ont successivement reconnu les inconvénients. Le taux de l'impôt proportionnel n'est pas susceptible d'être élevé au-delà d'un certain chiffre, et quand ce chiffre est atteint, il faut chercher des ressources ailleurs. — Aussi la Chaux-de-Fonds a-t-elle de très-bonne heure abandonné ce système, auquel elle a substitué un régime plus juste et mieux approprié au but.

A la Chaux-de-Fonds, l'impôt est tout à la fois foncier et personnel. — Il frappe:

1° Les *immeubles*, qui paient proportionnellement à leur rapport, abstraction faite de la position de fortune de leurs propriétaires;

2° Les *personnes*, qui paient proportionnellement à leurs ressources et à leur fortune mobilière.

Ce système, qui fonctionne à la Chaux-de-Fonds d'une manière satisfaisante, conviendrait-il à Neuchâtel? produirait-il plus? gênerait-il moins la population?... Ce sont là tout autant de points qui devront être examinés dans l'enquête que fait actuellement le conseil municipal, et à laquelle il prie les propriétaires et locataires de bien vouloir se prêter.

— La grêle du 12 de ce mois, nous écrit un de nos abonnés du vignoble, a atteint plus ou moins grièvement, outre les vignobles de Colombier et Auvernier, la totalité de celui de Corcelles et Cormondrèche, et plus légèrement la partie limitrophe de celui de Peseux; l'on évalue le dommage autour de Cormondrèche du quart à la moitié de la récolte.

Déjà le 16 mai, le quartier de vignes qui entoure la gare de Corcelles, avait été frappé par ce fléau, qui avait détruit dans quelques parties les deux tiers ou les trois quarts des raisins.

On nous dit que Bôle, déjà légèrement atteint le 12, et Boudry, ont été atteints le 13, et le 15 il grêlait fortement à Landeyeux, au Val-de-Ruz.

17 juillet. — Le vignoble d'Auvernier a de nouveau été grêlé aujourd'hui, et même, nous dit-on, plus fortement que les jours précédents.

— Lundi, 13 juillet, l'assemblée générale des communiers de Fontaines, convoquée à l'extraordinaire pour s'occuper de la réception de nouveaux communiers, a adopté, à l'unanimité moins quatre voix, la proposition suivante, formulée par M. Fritz Challandes, communier externe domicilié au Locle:

« Que la commune soit ouverte gratuitement à toutes les familles et à toutes les personnes habitant la localité, qui seront reconnues dans une assemblée générale, régulièrement convoquée à cet effet, pour avoir rendu des services importants et dévoués à la localité. »

A la suite de cette votation, et sur la présentation de M. J.-A. Richardet, président du conseil administratif, MM. Schærer, docteur, et Théodore Hauser, pharmacien, depuis plusieurs années domiciliés à Fontaines, ont été reçus à ce titre, communiers de la localité, à l'unanimité des votants.

— Une épidémie sévit au Locle depuis plus de deux mois parmi les enfants, et chaque jour on a à enregistrer une ou plusieurs victimes. — La liste des décès de la semaine dernière s'élevait à 20. Ce chiffre est le plus haut dont on ait le souvenir. Même pendant la grande épidémie du typhus il ne s'est pas élevé à plus de 18.

Dans le principe, la plupart des enfants qui tombaient malades étaient atteints de l'angine couenneuse; aujourd'hui c'est la scarlatine avec ses mauvais caractères suivis d'hydropisie qui domine et qui décime les jeunes enfants.

Sauf le Locle, cette épidémie n'a pas atteint les villages voisins, où il n'y a eu que quelques cas isolés.

A la Brévine, le typhus s'y est implanté et fait quelques victimes.

— Le 8 juillet, vers 3 heures après midi, un incendie s'est déclaré à Bevaix dans la maison connue sous le nom de l'ancien Stand. Le premier étage et le toit ont seuls brûlé; le rez-de-chaussée est intact. Il y a 145 ans qu'un incendie ne s'était produit dans la localité.

— Le mois de juillet n'est guère favorable aux représentations théâtrales. Ce pronostic ne devrait pourtant pas s'appliquer à la troupe chinoise, qui se propose de donner dans notre ville, mercredi et jeudi prochains, deux soirées qui se recommandent d'elles-mêmes à notre public. Ces artistes viennent de Berne et de Genève, où de nombreux spectateurs ont été émerveillés de leurs tours d'adresse extraordinaires. MM. Arr-Hee et Ah-Sam ont eu beaucoup de succès à Paris, pendant l'exposition universelle. C'est donc une bonne fortune que de voir à Neuchâtel ces habiles jongleurs de l'extrême Orient.

Marché de Neuchâtel du 16 juillet

Pommes de terre, le	boisseau	fr.	1 20
Pommes de terre nouvelles	id.	»	1 50
Poires,	id.	»	3 —
Prunes,	id.	»	2 —
Carottes, 7 paquets pour		»	0»20
Laitue, la tête		»	0 5
Salade, 3 têtes pour		»	0 20
Œufs la douzaine		»	- 65
Cerises la livre		»	- 15
Beurre en livre		»	1 30
Beurre en mottes		»	1 15

Paille . . . . fr. 3»40 à f. 3»80 le quintal.
Foin . . . » 3»50 à » »